Compte Administratif 2022

Note de présentation brève et synthétique

PREAMBULE REGLEMENTAIRE :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour Collines Isère Nord Communauté, elle est consultable sur son site internet.

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice en retraçant l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité et en rapprochant les prévisions des réalisations effectives en dépenses et en recettes.
Il doit être concordant avec le Compte de Gestion du Comptable, et soumis à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ainsi, le compte administratif 2022 est présenté le 22 juin 2023 en séance du conseil communautaire ; il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Communauté de Communes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022.

Le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de Gestion établi par la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin Jallieu. Sur ce point, il faut préciser que des anomalies existent entre les 2 documents mais elles ne sont pas bloquantes, et concernent principalement l'état des immobilisations ; un travail va être engagé entre ordonnateur et comptable en 2024 pour régularisation.

****

Collines Isère Nord Communauté connait une santé financière saine en 2022 avec :

UN RESULTAT GLOBAL 2022 de 8.7 M€,

obtenu par **3.2 M€** de résultat pour la section de Fonctionnement, et de **5.5M€** pour la section d'Investissement

Collines Isère Nord Communauté poursuit sa volonté de :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants
- Faire face aux dépenses obligatoires liées au contexte de crise sanitaire ainsi qu'à la diminution des recettes fiscales
- Maintenir la solidarité financière vis-à-vis des communes (Dotation de solidarité communautaire…)
- Poursuivre la réalisation des dossiers communautaires déjà engagés
- Maintenir les taux de fiscalité
- Contenir la pression fiscale de ses administrés en prenant une partie du coût des déchets à sa charge
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- Investir et contribuer au plan de relance afin de continuer à dynamiser le territoire

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – PRESENTATION GENERALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

Les dépenses de fonctionnement comptabilisent les charges à caractère général (contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures ...), les charges de personnel, les charges de gestion courante (contribution au SMND, subventions...), les attributions de compensation versées aux communes et les charges financières liées à la dette.

Les recettes de fonctionnement sont principalement les impôts locaux, les dotations de l'Etat et les produits des prestations fournies à la population.

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 12 840 421.75 € et se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 206 302,91		1 206 302,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 558 733,91		2 558 733,91
014	Atténuations de produits	4 035 097,00		4 035 097,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 315 072,39		4 315 072,39
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	183 509,27	*0,00*	183 509,27
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*541 706,27*	541 706,27
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**12 298 715,48**	***541 706,27***	**12 840 421,75**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				**0,00**

CHAPITRE 011 - DEPENSES A CARACTERE GENERAL pour un montant de 1 206 302.91 €.
Ce chapitre regroupe les charges courantes de fonctionnement des services et prend en compte le supplément de charges lié aux transferts de compétences tels que la gestion des Zones d'activités économiques et le transport solidaire.

CHAPITRE 012 - DEPENSES DE PERSONNEL pour un montant de 2 558 733.91 €.
2022 a été marquée par la poursuite des recrutements de nouveaux collaborateurs sur les postes vacants depuis 2020 et 2021.
Par ailleurs, ces dépenses tiennent compte de :

- L'évolution réglementaire du GVT (glissement vieillesse technicité) et des cotisations annuelles
- De l'impact de la crise sanitaire,

Ce poste de dépenses représente 19.93 % des dépenses de fonctionnement.

CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS pour un montant de 4 035 097 €
Ces dépenses comprennent :

- Le versement aux communes des attributions de compensation : 3 177 587 €
- Le versement aux communes d'une dotation de solidarité : 546 368 €
- Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : La Communauté de Communes a maintenu une prise en charge à hauteur de 72% de cette contribution. Elle a donc versé la somme de 311 142 €

CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE pour un montant de 4 315 072.39 €
Ce chapitre comprend principalement :

- Les indemnités brutes chargées des élus : 133 172.13 €
- Les contributions versées au SMND, SIRRA, SMAAVO, SMABB et SCOT : 3 209 467.25 €

Pour rappel, face à l'évolution croissance du montant de la contribution versée au SMND, les élus communautaires ont décidé de prendre en charge la somme de 150 000 € ; en ne répercutant pas le cout total du service aux contribuables, les élus ont souhaité alléger le budget des familles et des professionnels en cette période difficile.

- Un supplément de charge en lien avec le transfert de compétence « Contribution au SDIS » : 551 441.84 € (dont prise en charge de 50 % de la contribution versée au SDIS par les communes)
- Les subventions aux associations et personnes de droit privé : 418 923.72€ (actions menées par le Pôle vie sociale et actions économiques en faveur des entreprises).
- Des créances admises en non-valeurs et cotisations versées à la DGFIP dans le cadre de la mise en place du paiement en ligne pour 848.78 €.

CHAPITRE 66- CHARGES FINANCIERES pour un montant de 183 509.27 €
Les dépenses de ce chapitre ont fortement augmenté suit à l'intégration du budget annexe de l'EHPAD au budget principal.

DES ECRITURES D'ORDRE pour un montant de 541 706.27 € correspondant aux dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 16 044 600.12 € et se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	120 005,40		120 005,40
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	306 662,41		306 662,41
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	10 141 977,00		10 141 977,00
74	Dotations et participations	2 709 571,38		2 709 571,38
75	Autres produits de gestion courante	559 962,95	*0,00*	559 962,95
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	707,09	*9 745,92*	10 453,01
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes de fonctionnement – Total	**13 838 886,23**	***9 745,92***	**13 848 632,15**
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			**2 195 967,97**

CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES pour un montant de 120 005.40 €
Ces recettes concernent les remboursements sur dépenses de personnel liés aux mises à disposition et aux remboursements de l'assurance statutaire.

CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES pour un montant de 306 662.41 €

CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES pour un montant de 10 141 977 €
Sont regroupés dans ce chapitre :

- La TEOM : 2 934 124 €
- Les taxes « ménages » dont les taux restent stables pour l'année 2022.

- Les taxes « entreprises » comprenant la Cotisation Foncière des Entreprises dont le taux est maintenu à 24.39 %.

TAXE	MONTANT PERCU EN 2022
Fraction de TVA	2 580 986 €
CFE	2 743 136 €
TASCOM	118 144 €
CVAE	1 592 174 €
IFER	101 502 €

- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 43 778 €
- Des rôles supplémentaires correspondants à des régularisations de taxes foncières, taxe d'habitation et TEOM sur les années antérieures : 3 673 €
- L'attribution de compensation négative de la commune de ROCHE : 24 460 €

CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION pour un montant de 2 709 571.38 €
Ce chapitre comprend :

- Les dotations de l'Etat :

	MONTANT 2016	MONTANT 2017	MONTANT 2018	MONTANT 2019	MONTANT 2020	MONTANT 2021	MONTANT 2022
	238 387	135 903	110 681	136 659	152 079	168 671	187 346
Dotation intercommunalité	720 646	700 621	685 991	670 240	657 986	645 027	630 878
Dotation de compensation	73 048	86 999	94 095	162 460	171 538	1 047 065	1 075 542
Compensations fiscales	**1 032 081**	**923 523**	**890 767**	**969 359**	**981 603**	**1 860 763**	**1 893 766**
TOTAL		-108 558	-32 756	78 592	12 244	879 160	33 003

<u>Précision</u> : la seconde réforme de l'Etat portait sur les impôts de production avec une baisse de 50% des valeurs locatives des établissements industriels donnant lieu à des compensations pour les collectivités territoriales.

A ce titre, la communauté de communes perçoit chaque année une compensation pour les bases de CFE exonérées ce qui explique la forte augmentation.

- Les subventions et participations de l'Etat, de la CAF, du Département et de la Région : 733 576.08€
- Le fonds de compensation de TVA sur les dépenses de fonctionnement : 4 035.30 €
- Le fonds de compensation de taxe professionnelle : 78 194 €

CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE pour un montant de 559 962.95 €
Ce chapitre regroupe les loyers, les redevances, les recettes de téléalarmes et des remboursements de sinistres.

CHAPITRE 77- PRODUITS EXCEPTIONNELS pour un montant de 707.09 €
Ce montant correspond à des remboursements de dégrèvements de taxe foncière (ZA des Alouettes).

DES ECRITURES D'ORDRE pour un montant de 9 745.92 €.

L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 reporté, soit 2 195 967.97 €.

Pour rappel, l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité pour la communauté de communes de financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un nouvel emprunt :
3 204 178.37 € pour l'année 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - PRESENTATION GENERALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée à des projets à moyen et long terme et retrace les opérations patrimoniales de la Communauté de Communes.

Les dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à 1 353 879.96 € et se décomposent comme suit :

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*9 745,92*	9 745,92
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	407 945,33	*0,00*	407 945,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations (5)*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	39 326,41	*0,00*	39 326,41
204	Subventions d'équipement versées	437 250,86	*0,00*	437 250,86
21	Immobilisations corporelles (6)	377 323,22	*0,00*	377 323,22
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	82 288,22	*0,00*	82 288,22
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
Dépenses d'investissement –Total		**1 344 134,04**	***9 745,92***	**1 353 879,96**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				**0,00**

CHAPITRE 16- REMBOURSEMENT D'EMPRUNT pour un montant de 407 945.33 €
Les dépenses de ce chapitre ont fortement augmenté suit à l'intégration du budget annexe de l'EHPAD au budget principal.

CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES pour un montant de 39 326.41 €
Cela comprend, des frais relatifs aux logiciels informatiques (principalement pour la mise en place de la dématérialisation de l'instruction des documents d'urbanisme), des frais relatifs au diagnostic « « étude ligne de covoiturage » et des frais d'insertion pour les marchés publics d'investissement.

CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES pour un montant de 437 250.86€
Cela concerne :

- Les fonds de concours versés aux communes : 395 250 €
- Le versement d'une subvention au Centre Social pour l'acquisition de matériel informatique : 1 145 €
- Le versement de l'aide « Habitez mieux » versée aux administrés : 3 000 €
- Le versement du « soutien à l'économie de proximité » versée aux entreprises : 37 855.86 €

CHAPITRE 21 - IMMOBILISATION CORPORELLES pour un montant de 377 323.22 €
Ce chapitre comprend essentiellement :

- Les Installations, aménagement et matériels techniques : 84 282.91 € (principalement pour des travaux à l'EHPAD dans le remplacement de la porte suite au nouveau contrôle, des travaux de pose de climatisation dans les médiathèques, des travaux de pose de stores au niveau du siège de la communauté de communes).
- L'installation de signalétique dans les zones d'activités du territoire : 24 050.49 €
- L'acquisition de matériels de bureau et informatique : 16 951.47 € (essentiellement pour la mise en place de l'Accueil France Services et l'acquisition de téléphones et de tablettes).
- L'acquisition de mobilier et matériel divers : 24 399.28 € (pour l'ensemble des structures).
- Autres immobilisations : 225 115.91 € (dépenses liées à la fourniture et pose de moniteurs d'affichage numérique pour 207 902.40 €).
- Des frais d'actes notariés : 2 523.16 €

CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS pour un montant 82 288.22 €
Ces dépenses concernent :

- Des pré-études et Assistance à Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une médiathèque à Roche : 16 057.55 €
- Des frais de missions de contrôle, de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation d'un local à la médiathèque à Oytier : 20 452.50 €
- Les travaux de sécurisation à la Brigade de Gendarmerie : 45 151.94 €
- L'installation d'un onduleur pour le système d'ouverture à l'EAJE d'Heyrieux : 626.23 €

DES ECRITURES D'ORDRE pour un montant de 9 745.92 € (Amortissements de subventions).

Les recettes d'investissement 2022 s'élèvent à 6 890 813.12€ et se décomposent comme suit :

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	67 280,04	0,00	67 280,04
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	334 957,58	0,00	334 957,58
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*541 706,27*	*541 706,27*
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	*0,00*
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		**402 237,62**	**541 706,27**	**943 943,89**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				**5 946 869,23**

CHAPITRE 10 - DOTATIONS pour un montant de 67 280.04 €
Il s'agit :
- Du Fonds de compensation de TVA (FCTVA) perçu sur les dépenses d'investissement : 67 280.04 €

CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT pour un montant de 334 957.58 €
Comprenant :

- Le solde de subvention de l'Etat pour l'aménagement de locaux de stockage et la création d'un Accueil France Services au siège communautaire : 123 725.20 €
- Le versement de la Région suite aux travaux de reconversion de l'ex-EHPAD en siège communautaire : 87 738.38 €
- Le versement de la subvention pour les travaux de relocalisation de la médiathèque d'Oytier : 86 580 €
- Le versement d'un 1er acompte concernant les travaux de sécurisation de la Gendarmerie : 23 427 €
- Des versements de la CAF Isère suite aux travaux de rafraîchissement des EAJE : 12 213 €
- Une subvention du Département aux EAJE : 1 274 € €

DES ECRITURES D'ORDRE pour un montant de 541 706.27 € (Dotations aux amortissements),

L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2021 reporté, soit 5 946 869.23 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - DONNEES SYNTHETIQUES

Graphiques

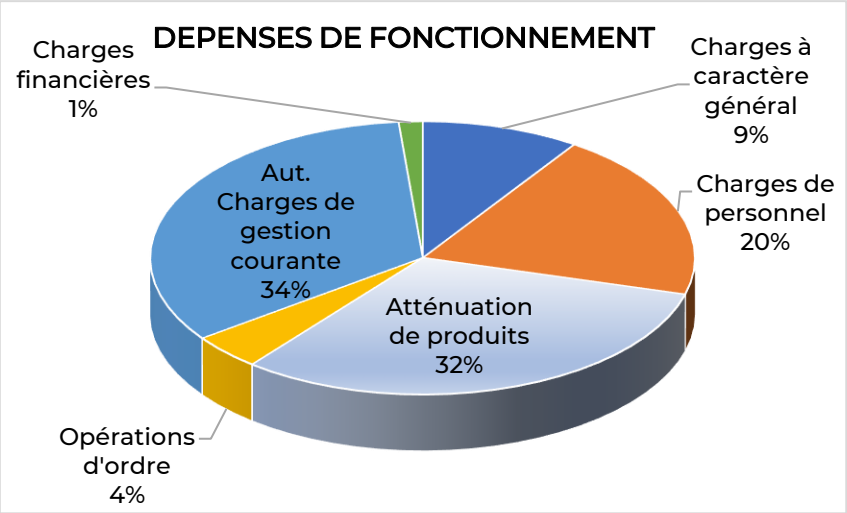

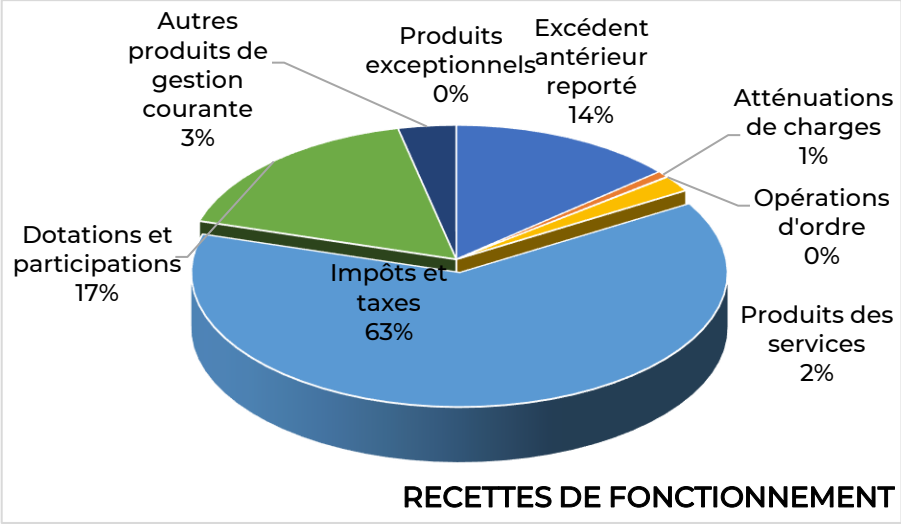

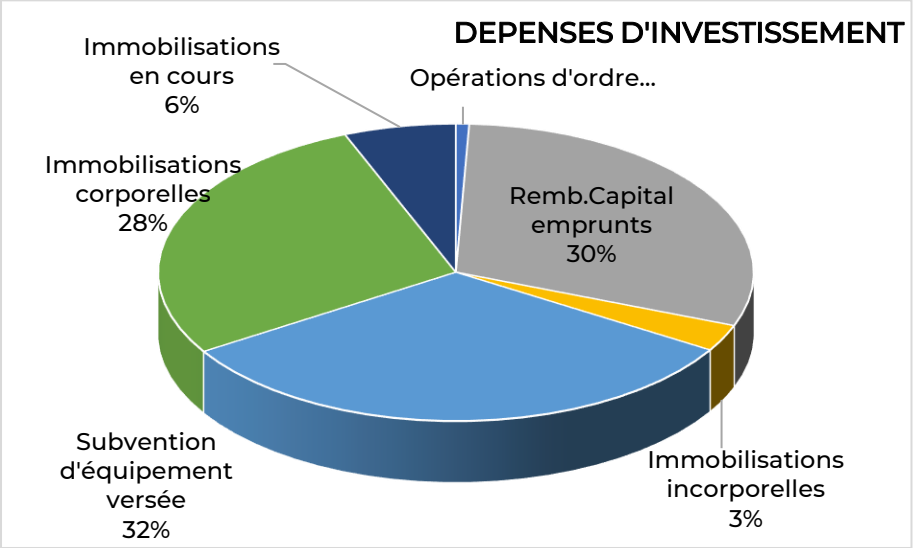

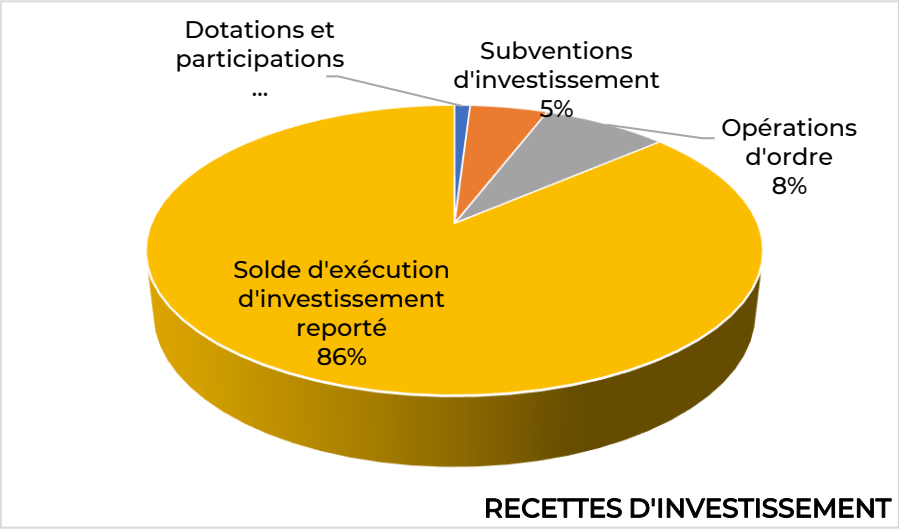

Etat de la dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2016	360 410,82 €	88 151,53 €	272 259,29 €	0,00 €	0,00 €	2 767 033,80 €
2017	1 209 006,74 €	109 181,48 €	1 099 825,26 €	0,00 €	0,00 €	5 477 742,84 €
2018	558 694,84 €	195 012,81 €	363 682,03 €	0,00 €	0,00 €	10 312 909,87 €
2019	661 837,38 €	210 155,94 €	451 681,44 €	0,00 €	0,00 €	10 129 227,84 €
2020	1 278 923,15 €	194 165,66 €	1 084 757,49 €	0,00 €	0,00 €	10 690 921,59 €
2021	853 241,37 €	174 664,33 €	673 384,54 €	5 192,50 €	0,00 €	9 606 164,10 €
2022	590 016,04 €	182 070,71 €	407 945,33 €	0,00 €	0,00 €	14 299 501,55 €

<<<< suite intégration budget annexe

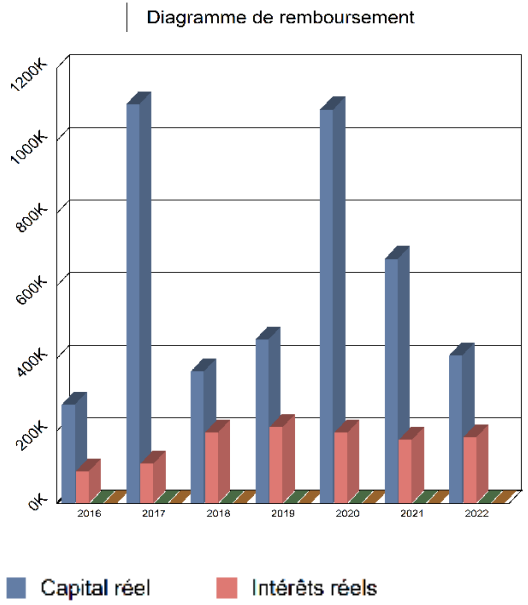

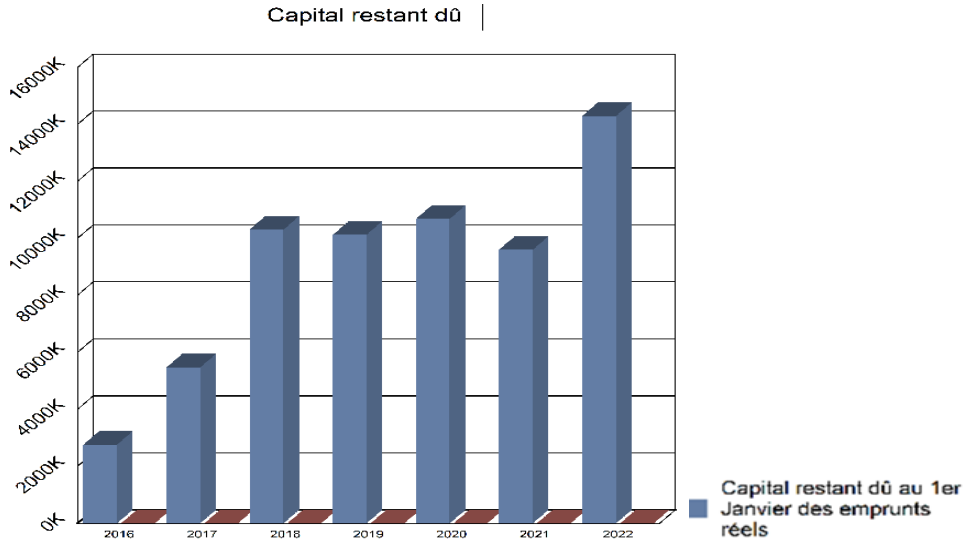

Quelques ratios

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	484,18	309,00
2	Produit des impositions directes/population	179,32	305,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	544,82	374,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	19,64	80,00
5	Encours de dette/population	351,67	198,00
6	DGF/population	32,21	49,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	20,80 %	40,60 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	91,82 %	87,70 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	3,61 %	21,50 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	64,55 %	53,10 %

RATIOS Direction de la Comptabilité Publique	TAUX DE Coll'In	SEUIL D'ALERTE
Coefficient d'autofinancement courant (*Charges de fonctionnement + remboursement capital de la dette / recettes de fonctionnement):* Possibilité pour la Communauté de Communes de financer des opérations importantes une fois les dépenses courantes payées.	0.9182	➔ si supérieur à 1 pendant 2 exercices Cela indiquerait que la Communauté de Communes devrait recourir à de nouveaux emprunts pour financer ses investissements.
Ratio de surrendettement *(Encours de la dette/ recettes de fonctionnement)* : Marges de manœuvre pour les années à venir.	0.6455	➔ Si supérieur à 1.66 pour un nombre d'habitants supérieur à 5 000
Ratio de rigidité des charges structurelles *(Frais de personnel + annuité de la dette/ recettes de fonctionnement)* : Cela correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la Communauté de Communes : dépenses de personnel, les assurances, intérêts des emprunts, le chauffage…	0.2276	➔ Si supérieur à 0.8 Une gestion économe et rigoureuse permet de limiter ces dépenses obligatoires.